

**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE DE VAUCLUSE**
80, rue Marcel Demonge
AGROPARC - CS 60508
84908 AVIGNON Cedex 9
Tél. 04 32 44 89 30

Avignon, le

12 DEC. 2025

Le Président

A

Mesdames et Messieurs les Maires
et Présidents des collectivités et établissements
publics affiliés au Centre de gestion de Vaucluse,
Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux
des Services,

► **PÔLE DIRECTION GÉNÉRALE**
directiongenerale@cdg84.fr

Circulaire n°25-70

Objet : Réunion d'information sur les principes déontologiques
à respecter par les élus

Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents,
Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux des Services,

Le décret n° 2022-1520 du 06 décembre 2022 a instauré un référent déontologue de l'élu local. Il peut être consulté pour tout conseil utile au respect des principes déontologiques.
En effet, le référent déontologue élu a pour rôle d'accompagner les élus afin de les prémunir contre les risques juridiques, et en particulier les risques de poursuites pénales liées, par exemple, aux situations de conflit d'intérêt dans lesquelles ils peuvent se retrouver dans le cadre de l'exercice de leur mandat.

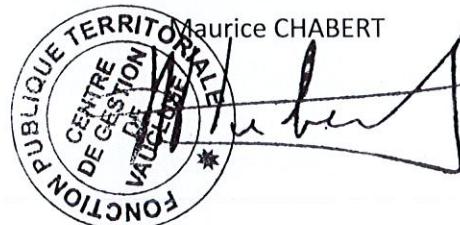
M.Philippe PERETTI
Magistrat au Tribunal Administratif de Nîmes
Référent déontologue au CDG 84

interviendra le **27 janvier 2026 à 14h** au CDG 84 pour les élus et les directeurs généraux des services/secrétaires généraux de mairie sur les principes déontologiques à respecter par les élus.

Le bulletin d'inscription ci-joint est à renvoyer au CDG 84 avant le 20 janvier 2026.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,





Réunion d'information Principes déontologiques à respecter par les élus

27 janvier 2026, 14h

Collectivité :

Participeront à cette réunion d'information :

Prénom-Nom	Fonction	Téléphone	Mail

Bulletin de participation à retourner au CDG à l'adresse

directiongenerale@cdg84.fr

Avant le 20 janvier 2026.